

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2797

9 octobre 2015

SOMMAIRE

Arco Di Tito Investment S.A.	134229	Hannover Leasing Investment S.A.	134246
ASAR International S.A.	134230	Herald Properties S.à r.l.	134246
Asens S.A.	134230	ICS Holding S.à r.l.	134249
Assurances Kuffer Sàrl	134230	Immobilière CPE Bertrange/Mamer S.à r.l.	134245
Auscomar S.A.	134230	Innova Edutainment S.A.	134247
Bengal S.A.	134234	Ithacalux 2 S.à r.l.	134251
Blaven S.A.	134235	JER Baywatch S.à r.l.	134241
Blaven S.A.	134235	JER Victor Hugo S.à r.l.	134243
Blue Duo 2 S.à r.l.	134231	JFM S.à r.l.	134250
Bluefire S.A.	134235	Kenmore European Ventures 4 S.à r.l.	134229
BOWBOW S.à r.l.	134237	KG Participações S.à r.l.	134245
Brasserie 1535 Sàrl	134233	Kloster Investments S.à r.l.	134220
Brasserie du Cercle S.à r.l.	134233	Knight Properties S.à r.l.	134250
Brick Wall Investment S.A.	134237	Koepchen Sàrl	134250
Bureau Center S.à r.l.	134234	LBREP III Atemi S.à r.l.	134256
Bus & Coach Trading S.A.	134234	LBREP III Bogtodorska S.à r.l.	134256
Global Life Bioventure Holdings (A)	134210	Luxembourg Investment Company 42 S.à r.l.	134256
Grassinger Heideck S.C.A.	134247	Remp Holding S.A.	134229
Grellmann Fire Protection S.à r.l.	134246	Victoire Real Estate Investments SARL	134220
Grignan Management S.à r.l. & CO S.C.A., so- ciété de gestion de patrimoine familial	134247		

Global Life Bioventure Holdings (A), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 199.537.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of August;

Before the undersigned Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

The Global Life Science Ventures Fonds II GmbH & Co. KG, a limited partnership, established and existing under the laws of Germany, having its registered office at Tal 26, 80 331 Munich, Germany and registered with the Tribunal (Amtsgericht) of Munich under registration number HRA 77566 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Christoph Dahlgrün, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal dated 10th August 2015 which, signed "ne varietur" by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a "société à responsabilité limitée" which it declared to organize.

ARTICLES OF ASSOCIATION

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Global Life Bioventure Holdings (A), S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the Company), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the Law), as well as by the present articles of association (hereafter referred to as the Articles).

2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3. However, the Sole Manager (as defined hereafter) or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers (as defined hereafter) of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the municipality of Luxembourg.

2.4. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate).

3. Object. The objects of the Company are:

3.1. to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2. to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3. to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4. to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5. to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6. to enter into any guarantee or contract of indemnity or surety ship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person, including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company and any person who is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7. to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8. to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9. to do all or any of the things provided in any paragraph of this article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10. to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg law without due authorisation under Luxembourg law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Share capital.

5.1. The issued capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) registered shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each. (the Shares).

5.2. The share capital of the Company shall be increased or decreased by resolution of the general meeting of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3. Voting Rights

Each Share entitles to 1 (one) vote.

5.4. Other Rights

All Shares will have equal rights.

5.5. Share Premium Account

The Company may establish a share premium account (the Share Premium Account) into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholders subject to the Law and these Articles.

5.6. Other Capital Account

The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to 1 (one) or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.7. Share Redemptions

Subject to the conditions set by the Law, the Company can proceed to the repurchase of its own Shares by a decision of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate), provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose as determined by the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate), on the basis of interim accounts prepared by the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate).

5.8. Shares indivisibility

Towards the Company, the Shares are indivisible, so that only 1 (one) owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6. Transfer of shares.

6.1. In case of a single Shareholder, the Shares held by the Sole Shareholder are freely transferable.

6.2. In case of plurality of Shareholders, the Shares held by 1 (one) of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder.

6.3. In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

6.4. Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law.

Chapter III. - Management

7. Management.

7.1. The Company is managed by 1 (one) manager (the Sole Manager) or by several managers (the Managers). In case of more than 1 (one) manager being appointed, the Company shall be managed by a board of managers or conseil de gérance (the Board of Managers) composed of all the Managers. If the general meeting of the Shareholders has appointed 1 (one) or more class A managers and 1 (one) or more class B managers, the Company will be managed by 1 (one) or more class A manager(s) and by 1 (one) or more class B manager(s). The Sole Manager or the Managers (as appropriate) need not be shareholder(s).

7.2. The Sole Manager or the Managers may be removed at any time, with or without cause, by decision of the extraordinary general meeting of the Shareholders taken in compliance with articles 14 and 15.

7.3. Any decision in connection with the management of the Company shall be taken by the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, collectively by the Board of Managers in compliance with article 10.

8. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers. All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the Sole Shareholder, or the general meeting of Shareholders (as the case may be) fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers.

9. Representation of the Company. Subject as provided by Luxembourg law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

9.1. if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

9.2. if the Company has more than 1 (one) manager, any 2 (two) managers acting jointly;

9.3. if the general meeting of the Shareholders appoints 1 (one) or more class A managers and 1 (one) or more class B managers, 1 (one) class A manager and 1 (one) class B manager acting jointly.

If the general meeting of the Shareholders appoints 1 (one) or more class A managers and 1 (one) or more class B managers, the Company will be validly bound by the sole signature of any class B manager for any matter or any transaction not exceeding EUR 500.- (five hundred euros); and

9.4. any person to whom such power has been delegated in accordance with article 10.

10. Delegation and agent of the Sole Manager or of the Board of Managers. The Sole Manager or if the Company has more than 1 (one) Manager, any 2 (two) managers acting jointly, or if the general meeting of the shareholders appoints 1 (one) or more class A managers and 1 (one) or more class B managers, any class A manager and any class B manager may delegate any of their powers for specific tasks to 1 (one) or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

11. Meeting of the Board of Managers.

11.1. In case of a Board of Managers, the meetings of the Board of Managers may be convened by any means (including mail, fax, e-mail, telegram, telex, or by phone) by any Manager. The Board of Managers may appoint 1 (one) of the Managers as chairman (the Chairman).

11.2. In case that all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.3. A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative at a meeting of the Board of Managers to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that meeting of the Board of Managers. A Manager can act as representative for more than 1 (one) other Manager at a meeting of the Board of Managers.

11.4. A meeting of Managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting at least half of the Managers, including, in case 1 (one) or more class A manager(s) and 1 (one) or more class B manager(s) have been appointed, 1 (one) class A manager and 1 (one) class B manager are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority of the Managers. In case the general meeting of the Shareholders has appointed 1 (one) or more class A manager(s) and 1 (one) or more class B manager(s), the decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority of the Managers including one (1) class A Manager and one (1) class B Manager present or represented. In case of a tie, the Chairman will have a casting vote.

11.5. The use of video-conferencing equipment and conference call initiated from the Grand Duchy of Luxembourg shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

11.6. Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.

11.7. Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by phone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

11.8. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

11.9. In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager shall be documented in writing.

Chapter IV. - Decisions of the Sole Shareholder and of the general meeting of the Shareholders

12. Sole Shareholder. In case of Sole Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in writing.

13. General meetings of the Shareholders.

13.1. In case of plurality of Shareholders, the general meetings of the Shareholders may always be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, by any Manager, failing which by Shareholders representing more than half of the capital of the Company. Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each Shareholder at least 24 (twenty four) hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting. If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice. Any Shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such Shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

13.2. The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed 25 (twenty five). In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing. The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders

13.3. Should the Company have more than 25 (twenty five) Shareholders, at least 1 (one) annual general meeting must be held each year.

13.4. Each Shareholder shall have 1 (one) vote for every Share of which he is the holder.

14. Majorities.

14.1. In case of a Sole Shareholder, any decision is validly taken insofar as the Sole Shareholder adopts them by written decision(s).

14.2. In case of a plurality of Shareholders, collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than 1/2 (half) of the share capital adopt them, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

14.3. Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least 75% (seventy five per cent) of the Company's share capital, in accordance with any provisions of the Law. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V. - Business year

15. Business year.

15.1. The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

15.2. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the Board of Managers on the basis of an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities prepared by the Sole Manager or the Board of Managers, as applicable.

15.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

16. Distribution right of shares.

16.1. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

16.2. From the net profit thus determined, 5% (five percent) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches 10% (one tenth) of the Company's nominal capital.

16.3. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.4. The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

16.5. The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

17. Causes of dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one (1) of the Shareholders.

18. Liquidation.

18.1. In case of a Sole Shareholder, the latter can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

18.2. In case of plurality of Shareholders, the liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority (in number) of the Shareholders representing 75% (seventy five per cent) of the Company's share capital. The liquidation will be carried out by 1 (one) or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

19. Applicable law. Reference is made to the provisions of Luxembourg law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.”

Transitory provision

The first financial year begins on the date of incorporation and ends on 31 December 2015.

Subscription - Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

The Sole Shareholder, as defined above, has subscribed to 12,500 (twelve thousand five hundred) Shares each having a nominal value of EUR 1.- (one euro).

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) corresponding to a share capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,500.-.

Resolutions of the Sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) The number of managers is set at 2 (two). The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Matthijs Bogers, born on 24 November 1966 in Amsterdam, Netherlands, having his professional address at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg; and

- Mr Eddy Dôme, born on 16 August 1965 in Wareme, Belgium, having his professional address at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-sept août.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

The Global Life Science Ventures Fonds II GmbH & Co. KG, une société en commandite constituée et existant sous les lois allemandes, établie et ayant son siège social au Tal 26, 80 331 Munich, Allemagne et immatriculée auprès du Tribunal (Amtsgericht) de Munich sous le numéro HRA 77566 (l'Associé Unique), Monsieur Christoph Dahlgrün, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de la procuration donné en date du 10 août 2015, procuration qui restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

STATUTS

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Global Life Bioventure Holdings (A), S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après définie comme la Société), et en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (ci-après définie comme la Loi), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après définis comme les Statuts).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (telle que définie ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance (tels que définis ci-après) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la commune de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou par le Conseil de Gérance, selon le cas.

3. Objet. Les objets de la Société sont:

3.1 d'agir en tant que société d'investissement holding et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou toute partie des titres, actions, emprunts obligataires, titres obligataires, obligations, ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tous autres actifs de toutes sortes et de détenir ces instruments en tant qu'investissements, et de vendre, échanger ou disposer de ces instruments;

3.2 d'exercer tout commerce ou activité commerciale de toute sorte et acquérir, entreprendre et exercer tout ou partie de l'activité commerciale, des actifs immobiliers et/ou des passifs de toute personne exerçant une activité commerciale;

3.3 d'investir et négocier l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme appropriée et de prêter de l'argent et accorder des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.4 d'emprunter, lever ou garantir le paiement d'argent de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme appropriée, y compris via l'émission (dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise) d'emprunts obligataires et autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient grevés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non appelé, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir une participation dans, fusionner, consolider avec et constituer une société ou tout accord de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tous employés de la Société;

3.6 de conclure toute garantie ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés, y compris la garantie et la provision de sûretés pour l'accomplissement des obligations de et le paiement de toute somme par toute personne y compris toute entité dans laquelle la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne qui est alors un membre ou bien qui a une participation directe ou indirecte dans la Société ou qui est associée avec la Société dans toute activité ou

entreprise, que la Société reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, actifs ou capital non appelé (présents et futurs) ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.6 "garantie" inclus toute obligation, bien que décrite, de payer, régler, fournir des fonds pour le paiement ou le règlement de (y compris par avance d'argent, achat ou souscription de parts sociales ou autres titres et achat d'actifs ou de services), d'indemniser ou maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement ou autrement être responsable de tout endettement de toute autre personne;

3.7 d'acheter, prendre à bail, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou mobilier et tout droit ou privilège sur ou eu égard celui-ci;

3.8 de vendre, donner à bail, échanger, prendre en location et disposer de tout bien immobilier ou mobilier, et/ou de tout ou partie des engagements de la Société, pour une contrepartie que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considère appropriée, y compris pour des parts sociales, emprunts obligataires ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets (en totalité ou en partie) similaires à ceux de la Société; de détenir des parts sociales, titres obligataires et autres titres ainsi acquis; améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, accorder des options sur, mettre sur compte et gérer de quelque façon qu'il soit tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.9 d'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que mandant, mandataire, contractant, fiduciaire ou autrement; (c) par voie ou à travers de fiduciaires, mandataires, sous-contractants ou autres; et (d) seul ou avec d'autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Gérant Unique ou de Conseil de Gérance (selon le cas) connexes ou déterminantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la loi luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la loi luxembourgeoise ne soit obtenue.

4. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune (les Parts Sociales).

5.2 Le capital social de la Société sera augmenté ou réduit par résolutions de l'assemblée générale des Associés adoptées dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

5.3 Droits de vote.

Chaque Part Sociale donne droit à 1 (un) vote.

5.4 Tout autre droits.

Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.5 Compte de Prime d'Emission.

La Société peut créer un compte de prime d'émission (le Compte de Prime d'Emission) sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le Conseil de Gérance sous réserve de la Loi et des présents Statuts.

5.6 Autres Comptes de Capital.

Sous réserve des conditions fixées par la Loi, la Société peut sans limitation, accepter des sommes en capital propre ou tout autre apport sans émission de nouvelles Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de cet apport, et peut porter ces apports à 1 (un) ou plusieurs comptes. Les décisions portant sur l'utilisation de ces comptes doivent être prises par le ou les Gérant(s) dans le respect des dispositions de la Loi et des présents Statuts. Afin d'éviter tout doute, il est possible, mais il n'est pas obligatoire, d'allouer ces sommes à la personne qui les a apportées.

5.7 Rachat d'actions.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales suite à une décision du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance (selon le cas) à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes pour ce faire et fixées par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), sur base de comptes intérimaires préparés par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas).

5.8 Indivisibilité des parts sociales.

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6. Transfert de parts sociales.

6.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par l'Associé Unique sont librement transmissibles.

6.2 En cas de pluralité d'Associés, les Parts Sociales détenues par 1 (un) des Associés sont librement transférables à un autre Associé.

6.3 En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Tout transfert de Parts Sociales doit être enregistré par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou des tiers jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance

7. Gérance.

7.1 La Société est gérée par 1 (un) gérant (le Gérant Unique) ou par plusieurs gérants (les Gérants). Au cas où plusieurs gérants auraient été nommés, la Société sera gérée par un conseil de gérance (Le Conseil de Gérance), composé de tous les gérants. Si l'assemblée générale des Associés a nommé 1 (un) ou plusieurs gérants de classe A et 1 (un) ou plusieurs gérants de classe B, la Société sera gérée par 1 (un) gérant de classe A et par 1 (un) gérant de classe B. L'Associé Unique ou les Gérants (selon le cas) peuvent ne pas être associés.

7.2 Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision d'une assemblée générale des Associés conformément aux articles 14 et 15.

7.3 Toute décision en relation avec la gérance de la Société doit être prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance agissant collectivement en conformité avec l'article 10.

8. Pouvoir du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance. Les compétences non expressément réservées par la loi ou par les Statuts à l'Associé Unique ou à l'assemblée générale des Associés tombent dans la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

9. Représentation de la Société. Sous réserve que ce qui est prévu par la loi luxembourgeoise et par ces Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

9.1 si la Société a 1 (un) Gérant Unique, le Gérant Unique;

9.2 si la Société a plusieurs Gérants, 2 (deux) Gérants agissant conjointement.

9.3 si l'assemblée générale des Associés nomme 1 (un) ou plusieurs gérants de classe A et 1 (un) ou plusieurs gérants de classe B, 1 (un) gérant de classe A et 1 (un) gérant de classe B agissant conjointement.

Si l'assemblée générale des Associés nomme 1 (un) ou plusieurs gérants de classe A et 1 (un) ou plusieurs gérants de classe B, la Société sera valablement engagée par la seule signature de tout gérant de classe B et ce pour toute affaire ou pour toute transaction n'excédant pas EUR 500.- (cinq cents euros).

9.4 toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué en vertu de l'article 10.

10. Délégation et mandat du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance. Le Gérant Unique ou, si la Société a plusieurs Gérants, 2 (deux) des Gérants agissant conjointement, ou si l'assemblée générale des Associés nomme 1 (un) ou plusieurs gérants de classe A et 1 (un) ou plusieurs gérants de classe B, quiconque des gérants de classe A et quiconque des gérants de classe B peuvent déléguer leurs pouvoirs à un (1) ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées et déterminent les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de cet agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions pertinentes de son mandat.

11. Réunion du Conseil de Gérance.

11.1 En cas de Conseil de Gérance, les réunions du Conseil de Gérance peuvent être convoquées par tout moyen (y compris par lettre, facsimilé, courriel, télégramme, télex ou par téléphone) par tout Gérant. Le Conseil de Gérance pourra nommer 1 (un) des Gérants comme président (le Président).

11.2 Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne) pour le représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance, participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom lors de la réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à une réunion du Conseil de Gérance.

11.4 Une réunion des Gérants est dûment constituée, et ce pour tout ordre du jour, si au début de la réunion au moins la moitié des Gérants sont présents ou représentés y compris, au cas où 1 (un) ou plusieurs gérants de classe A et 1 (un) ou plusieurs gérants de classe B auraient été nommés, un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple des Gérants. Dans le cas où l'assemblée générale des Associés aurait nommé un (1) ou plusieurs gérants de classe A et 1 (un) ou plusieurs gérants de classe B, les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple des Gérants, y compris un (1) gérant de classe A et (1) un gérant de classe B, présents ou représentés. En cas d'égalité des voix, le Président aura une voix prépondérante.

11.5 L'utilisation de moyens de vidéo conférence et de conférence téléphonique initiée depuis le Grand-Duché de Luxembourg est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participant, utilisant ou non ce type de technologie et chaque Gérant participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

11.6 Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être valablement prises par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par tous les membres du Conseil de Gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, courriel, télégramme ou facsimilé. Ces résolutions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance physiquement tenue.

11.7 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen tel que facsimilé, courriel, télégramme, télex ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

11.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par tout Gérant ou par toute personne désignée par tout Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

11.9 En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique devront être documentées par écrit.

Titre IV. - Décision de l'Associé Unique ou de l'assemblée générale des Associés

12. Associé Unique. En cas d'Associé Unique détenant toutes les Parts Sociales, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont établies par écrit.

13. Assemblées générales des Associés.

13.1 En cas de pluralité d'Associés, les assemblées générales des Associés pourront toujours être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par tout Gérant, à défaut par les Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital de la Société. Des notices écrites de convocation à l'assemblée générale comprenant l'ordre du jour devront être envoyées à chaque Associé au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la réunion, en précisant le lieu et l'endroit de la réunion. Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et l'assemblée générale peut valablement se tenir sans convocation. Tout Associé peut être représenté et agir à toute assemblée générale en désignant par écrit une autre personne agissant en tant que mandataire de cet Associé, ce mandataire ne devant pas nécessairement être Associé lui-même.

13.2 La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit. Les conditions de majorité applicables à l'adoption de résolutions par une assemblée générale des Associés s'appliquent mutatis mutandis aux résolutions écrites des Associés.

13.3 Lorsqu'il y aura plus de 25 (vingt-cinq) Associés, il devra être tenu, chaque année, au moins une assemblée générale.

13.4 Chaque Associé aura un 1 (un) vote pour chaque Part sociale qu'il détient.

14. Majorités.

14.1 En cas d'Associé Unique, toute décision est valablement prise lorsque l'Associé Unique l'adopte par résolution écrite.

14.2 En cas de pluralité d'Associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que des Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social les adoptent, sous condition que si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou à la première consultation par écrit, les Associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe le nombre de Parts Sociales représentées.

14.3 Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins 75% (soixante-quinze pour cent) du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V. - Exercice social

15. Exercice social.

15.1 L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance sur base d'un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas).

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

16. Droit de distribution.

16.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et de toutes autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

16.2 Sur le bénéfice net ainsi déterminé, 5% (cinq pour cent) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social.

16.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.4 La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des Associés.

16.5 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la clôture de l'exercice social sur la base d'un relevé de comptes montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés (lorsque c'est applicable) depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la Loi ou des présents Statuts, et que (ii) toute somme distribuée qui ne correspond pas à un profit effectivement réalisé peut être réclamée aux Associés.

Titre VI. - Liquidation

17. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'1 (un) de ses Associés.

18. Liquidation.

18.1 En cas d'Associé Unique, celui-ci peut dissoudre la Société et procéder à sa liquidation, en assumant personnellement le paiement de tous les actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

18.2 En cas de pluralité des Associés, la liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité (en nombre) des Associés représentant 75% (soixante-quinze pour cent) du capital social de la Société. La liquidation sera assurée par 1 (un) ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence au droit luxembourgeois.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

L'Associé Unique, comme défini ci-dessus, a souscrit à 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales, chacune d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro).

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) correspondant à un capital social de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500.-.

Décisions de l'Associé Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique précité, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à 2 (deux). Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Matthijs Bogers, né le 24 Novembre 1966 à Amsterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Monsieur Eddy Dôme, né le 16 Août 1965 à Waremmé, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. DAHLGRÜN, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 août 2015. Relation: 1LAC/2015/26502. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015142796/558.

(150156082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Kloster Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 172.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015142870/10.

(150155921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Victoire Real Estate Investments SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 199.558.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth of August.

Before us, Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Victoire Investissement Holding SARL, a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L- 2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172.929

here represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Victoire Real Estate Investments SARL” (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters either (i) by the joint signature any two managers or, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, (ii) by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2016.

Subscription and payment

Victoire Investissement Holding SARL, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred fifty Euro (EUR 1,750.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period:

- Mr. Jacques Benzeno, manager, born on 01 March 1941 at Mèknes (Maroc) and residing at 5, rue des Tilleuls, L-2510 Strassen..

2. The registered office of the Company is set at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Junglinster, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le treize août,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Victoire Investissement Holding SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 172.929

représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employée, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Victoire Real Estate Investments SARL» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par les signatures conjointes de deux gérants ou, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, (ii) par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Victoire Investissement Holding SARL, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille sept cent cinquante euros (EUR 1.750,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Jacques Benzeno, gérant, né le 01 mars 1941 à Mèknes (Maroc), ayant son adresse à 5, rue des Tilleuls, L-2510 Strassen.
2. Le siège social de la Société est établi au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 18 août 2015. Relation GAC/2015/7137. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015144506/468.

(150157007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Kenmore European Ventures 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 113.946.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 7 août 2015

Il résulte des décisions prises par l'associé unique en date du 7 Août 2015:

- Monsieur Fraser James Kennedy a démissionné de son poste de gérant.
- Madame Claire Treacy, avec adresse au 64, North Row, London, W1K 7DA, UK est élu par l'associé unique comme gérant avec effet le 14 août 2015 et ce pour une période indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015142881/17.

(150155880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Remp Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 80.369.

—
Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 5 mai 2015 à Luxembourg Ville

1. D'accepter la démission de Monsieur Matthew Charles STOKES de ses fonctions d'administrateur de la Société.
2. D'accepter la démission de Madame Brenda Patricia COCKSEGE de ses fonctions d'administrateur et administrateur-délégué de la Société.
3. De nommer aux fonctions d'administrateur de la Société, Monsieur Alex Rolando MUNOZ DE LA ROSA, né à Panama, le 27 mai 1958, demeurant Residencial el Tecal, Vista Alegre, Arraijan à République de Panama, jusqu'à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'année 2021.
4. De nommer aux fonctions d'administrateur de la Société, Monsieur Roberto RODRIGUEZ-BERNAL, né à Panama, le 25 avril 1953, demeurant El Dorado, Home N°7, Boulevard Marcasa, Corregimiento de Rio Abajo, Panama, République du Panama, jusqu'à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'année 2021.
5. De reconduire Monsieur Jamie Edward THOMPSON né à Guernsey le 1^{er} avril 1971 demeurant à 67, Eleftherias Street, CY-4520 Parekklesia, Chypre aux fonctions d'administrateur et FIRI TREUHAND S.A. dans son mandat de Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en l'année 2021.
6. De nommer Monsieur Jamie Edward THOMPSON né à Guernsey le 1^{er} avril 1971 demeurant à 67, Eleftherias Street, CY-4520 Parekklesia, Chypre aux fonctions d'administrateur-délégué jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en l'année 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015143694/27.

(150156424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Arco Di Tito Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 157.194.

—
Extrait des résolutions prises en date du 24 août 2015

Il a été convenu comme suit:

- Nommer Madame Marina Padalino, née le 4 avril 1980 à Foggia, Italie, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que représentant permanent de CL Management SA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 août 2015.

Référence de publication: 2015143236/13.

(150156900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

ASAR International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 119.692.

Le bilan au 3 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015143238/10.

(150156411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Asens S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 29.665.

Extrait du conseil d'administration du 26/01/2015

1^{ère} résolution:

Les administrateurs désignent M. FAHMY MESSIHA IBRAHIM Samir, né le 09/04/1934 au Caire, Egypte, demeurant Rue 100, n°22, Maadi, Le Caire, Egypte, au poste de Président du Conseil d'administration pour une durée venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2016.

BEMO EUROPE- BANQUE PRIVEE

26, Boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015143239/16.

(150156321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Assurances Kuffer Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4687 Differdange, 106, rue Woïwer.

R.C.S. Luxembourg B 57.550.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015143240/10.

(150156592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Auscomar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 82.617.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 28 juillet 2015 que le mandat des personnes suivantes a été renouvelé avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 31 décembre 2019:

- Monsieur Andrea KUNKL, en tant qu'administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Fausto DAL MAGRO, en tant qu'administrateur;
- Monsieur Paolo LAMBERTINI, en tant qu'administrateur; et
- Reviconsult S.à r.l., en tant que commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 24 août 2015.

Référence de publication: 2015143241/18.

(150156563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Blue Duo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 196.610.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-eighth day of July,

Before us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

NEIF II Holding S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 193.219,

here represented by Sophie Cumani, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 28 July 2015.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”), representing the entire share capital of Blue Duo 2 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies’ register under number B 196.610, incorporated pursuant to a deed of Me Carlo Wersandt in replacement of Me Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on 24 April 2015 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1659 on 4 July 2015 (hereinafter the “Company”).

The Sole Shareholder declared having waived any notice requirement and deliberated on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, up to seven million one hundred and eighty-two thousand five hundred euro (EUR 7,182,500.-) through the issue of seven million one hundred and seventy thousand (7,170,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

2. Amendment of article 5 of the articles of association.

3. Miscellaneous.

The Sole Shareholder required the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decided to increase the Company’s share capital by an amount of seven million one hundred and seventy thousand euro (EUR 7,170,000.-) from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to seven million one hundred and eighty-two thousand five hundred euro (EUR 7,182,500.-) by the issuance of seven million one hundred and seventy thousand (7,170,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

The seven million one hundred and seventy thousand (7,170,000) new shares issued have been subscribed and fully paid up by the Sole Shareholder, aforementioned, entirely by a contribution in cash in an amount of seven million one hundred and seventy thousand euro (EUR 7,170,000.-), which is at the disposal of the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decided to amend article 5 - Capital of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“The capital of the Company is set at seven million one hundred and eighty-two thousand five hundred euro (EUR 7,182,500.-) divided into seven million one hundred and eighty-two thousand five hundred (7,182,500) shares (the “Shares”), with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or the Laws.

In addition to the capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.”

134232

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at four thousand euro (EUR 4,000).

Powers

The appearing person, acting in the above stated capacity does hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error (s)) to the present deed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois de juillet,

Par-devant nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

NEIF II Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193.219,

ici représentée par Sophie Cumani, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, à Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique»), représentant l'intégralité du capital social de Blue Duo 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196.610, constituée selon acte reçu par Me Carlo Wersandt en remplacement de Me Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 24 avril 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1659 en date du 4 juillet 2015 (ci-après la "Société").

L'Associé Unique a déclaré avoir renoncé à toute formalité de convocation et a délibéré sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur de un euro (EUR 1,-) chacune, jusqu'à un montant de sept millions cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 7.182.500,-), par l'émission de sept millions cent soixante-dix mille (7.170.000) parts sociales d'une valeur de un euro (EUR 1,-) chacune.

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

3. Divers.

L'Associé Unique requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept millions cent soixante-dix mille euros (EUR 7.170.000,-), afin de l'augmenter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à sept millions cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 7.182.500,-) par l'émission de sept millions cent soixante-dix mille (7.170.000) parts sociales d'une valeur de cent euros (EUR 1,-) chacune.

Les sept millions cent soixante-dix mille (7.170.000) nouvelles parts sociales émises ont été entièrement souscrites et intégralement payées par l'Associé Unique, susmentionnée, par un apport en numéraire, de telle manière que le montant de sept millions cent soixante-dix mille euros (EUR 7.170.000,-) est maintenant à la disposition de la Société ainsi qu'il l'a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 - Capital des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital de la Société est fixé à sept millions cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 7.182.500,-) divisé en sept millions cent quatre-vingt-deux mille cinq cents (7.182.500) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, celles-ci étant entièrement souscrites et libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ quatre mille euros (EUR 4.000).

Pouvoirs

La personne comparante es qualité qu'elle agit donne par la présente pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sophie Cumani, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 29 juillet 2015. 1LAC/2015/24015. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 août 2015.

Référence de publication: 2015143258/132.

(150156191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Brasserie du Cercle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 149.312.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Brasserie du Cercle S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015143259/12.

(150156946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Brasserie 1535 Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 115A, rue Emile Mark.

R.C.S. Luxembourg B 191.579.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015143260/14.

(150156859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Bureau Center S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 12, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 8.888.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015143261/14.

(150156416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Bus & Coach Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Luxembourg, 1, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 163.992.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Bus & Coach Trading S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2015143262/13.

(150156906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Bengal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.110.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 18 août 2015 que Monsieur Reno Maurizio TONELLI a démissionné de son mandat d'administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société BENGAL S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 105 110, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 18 août 2015 que Monsieur Pierre LENTZ a démissionné de son mandat d'administrateur du Conseil d'Administration de la société BENGAL S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 105 110, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 18 août 2015 que Monsieur Claude SCHMITZ a démissionné de son mandat d'administrateur du Conseil d'Administration de la société BENGAL S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 105 110, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 18 août 2015 que la société anonyme AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société BENGAL S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 105 110, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 août 2015.

CF Corporate Services

Société Anonyme

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

Référence de publication: 2015143275/24.

(150156700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Blaven S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 182.623.

La société a été constituée par acte notarié en date du 18 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 222 du 24 janvier 2014.

Les comptes annuels de la Société au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BLAVEN S.A.

Signature

Référence de publication: 2015143277/14.

(150156448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Blaven S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 182.623.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 28 Avril 2015 à 15h00

Décisions:

6. Nommer comme administrateur A:

- Monsieur Ricardo Augusto PARKEIRA DE FARIA BLANC, ayant son adresse au Avenue de la Fusion, 10, 1920 Martigny, Suisse,

Nommer comme administrateur B

- Monsieur Emmanuel LEBEAU, ayant son adresse au 4A Rue Henri Schnadt, L 2530 Luxembourg,

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2019.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire

Référence de publication: 2015143278/17.

(150156466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Bluefire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 60.660.

L'an deux mil quinze, le vingt-huitième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit du Grand-Duché de Luxembourg BLUEFIRE S.A., avec siège social à L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 60660, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch en date du 24 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 676 du 3 décembre 1997, modifié en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2735 du 4 octobre 2014 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marine Gilot, assistante administrative, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 6, Rue d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Dias, salarié, demeurant professionnellement à Senningerberg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marine Gilot, précitée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Conversion des actions au porteur en actions nominatives et modification subséquente de la première phrase du deuxième paragraphe de l'article trois.

2. Transfert du siège social de la Société de L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon vers L-8399 Windhof, 6, Rue d'Arlon et modification subséquente de la première phrase du deuxième paragraphe de l'article premier des statuts.

3.- Pouvoir conféré à l'organe d'administration afin de procéder à l'annulation des actions au porteur et aux écritures qui s'imposent dans le registre des actionnaires de la Société.

4. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de convertir les actions au porteur de la Société en actions nominatives et modification subséquente de la première phrase du deuxième paragraphe de l'article trois comme suit:

Art. 3. (1^{ère} phrase du 2^{ème} paragraphe). «Les actions de la société sont nominatives. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.»

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon vers L-8399 Windhof, 6, Rue d'Arlon et modification subséquente de la première phrase du deuxième paragraphe de l'article premier des statuts comme suit:

Art. 1^{er}. (1^{ère} phrase du 2^{ème} paragraphe). «Le siège social est établi dans la commune de Koerich»

Troisième résolution:

En conséquence de la conversion des actions au porteur de la Société en actions nominatives, l'assemblée générale décide de conférer le pouvoir à l'organe d'administration afin de procéder à l'annulation des actions au porteur et aux écritures qui s'imposent dans le registre des actionnaires de la Société.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100).

Pouvoir

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de rectification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marine Gilot, Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 29 juillet 2015. 1LAC/2015/24012. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 août 2015.

Référence de publication: 2015143279/74.

(150156208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Brick Wall Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 178.676.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRICK WALL INVESTMENT S.A.

Référence de publication: 2015143288/10.

(150156179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

BOWBOW S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 199.554.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le douze août.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Boris BRAULT, né le 8 mars 1979 à Pointe à Pitre (France), dirigeant de sociétés, demeurant au 20, rue de Tilsitt, F-75017 Paris,

ici représenté par Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, employé, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 août 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, tel que représenté, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination BOWBOWS.à.r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés déléguant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également

consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

3.7 La Société pourra avancer, prêter ou déposer des fonds ou octroyer du crédit aux actionnaires de la Société.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à huit millions cinq cent six mille sept cent trente euros (EUR 8.506.730,-), représenté par huit cent cinquante mille six cent soixante-treize (850.673) parts sociales, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Monsieur Boris Brault, représenté comme dit ci-dessus, déclare souscrire à l'entière du capital social de la Société et libérer entièrement les huit cent cinquante mille six cent soixante-treize (850.673) parts sociales par un apport en nature portant sur huit cent cinquante mille six cent soixante-treize (850.673) actions ordinaires de catégorie A 1 d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune (les Actions Ordinaires de catégorie A 1) de la société anonyme de droit luxembourgeois BOWLuxembourg S.A., ayant son siège social au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné en date de ce jour et en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur des actions apportées a été donnée au notaire instrumentaire par la copie d'une déclaration d'apport attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

L'apporteur, ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

Il est le seul propriétaire des actions apportées et possède le pouvoir d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

Le transfert d'actions est effectivement réalisé sans réserves aujourd'hui et la déclaration d'apport a été déjà signée, preuve en ayant été apportée au notaire instrumentaire.

Toutes autres formalités seront réalisées aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout vis-à-vis de toutes tierces parties sous la seule responsabilité des apporteurs.

Le souscripteur, représenté comme dit ci-avant, déclare que l'apport a été fait sur la base d'une déclaration d'apport, (i) qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'apport à la Société et (ii) que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apports à la Société.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 5.000,- (cinq mille euros).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:
Monsieur Boris BRAULT, né le 8 mars 1979 à Pointe à Pitre (France), dirigeant de sociétés, demeurant au 20, rue de Tilsitt, F-75017 Paris;

2. Le siège social de la Société est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P.-S. GUILLET et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 14 août 2015. 1LAC/2015/26145. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 24 août 2015.

Référence de publication: 2015143286/220.

(150156856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

JER Baywatch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.441.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of August.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "JER Baywatch S.à r.l." (hereafter referred to as the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 115.441, incorporated by a notarial deed on February 15, 2006, published in the Luxembourg Memorial C number 1194 on June 20, 2006 and whose Articles of Incorporation were for the last time modified by deed enacted on August 31, 2006 published in the Luxembourg Memorial C number 2035 on October 30, 2006.

There appeared

JER Europe Fund III Holdings S.à.r.l., a "Société à responsabilité limitée" with registered office at 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 115.656 ("the Sole Shareholder"), hereby represented by Mrs Fanny HIM, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 10 August 2015, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has declared and requested the undersigned notary to record the following:

I. - That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II.- That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),
2. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg as liquidator (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company; and
4. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder passes the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., prenamed, as liquidator (the "Liquidator").

Third resolution:

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-sept août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, soussigné.

Se réunit

l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de la Société à Responsabilité Limitée " JER Baywatch S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 115.441, constituée suivant acte notarié en date du 15 février 2006, publié au Mémorial C numéro 1194 du 20 juin 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 31 août 2006, publié au Mémorial C numéro 2035 du 30 octobre 2006.

A comparu

JER Europe Fund III Holdings S.à.r.l., une Société à Responsabilité Limitée avec siège social au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.656 (l'Associé Unique),

Ici représentée par Madame Fanny HIM, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 10 août 2015. Ladite procuration, après signature ne variatur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital de la Société;
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., précité, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur

pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Associé Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Associé Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation à l'Associé Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. HIM, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 août 2015. Relation: EAC/2015/19235. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015142860/112.

(150155519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

JER Victor Hugo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.443.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of August.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "JER Victor Hugo S.à r.l." (hereafter referred to as the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 115.443, incorporated by notarial deed on February 15, 2006, published in the Luxembourg Memorial C number 1194 on June 20, 2006 and whose Articles of Incorporation were for the last time modified by deed enacted by on notarial deed on July 12, 2006 published in the Luxembourg Memorial C number 1738 on September 18, 2006.

There appeared

JER Europe Fund III Holdings S.à.r.l., a "Société à responsabilité limitée" with registered office at 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 115.656 ("the Sole Shareholder"), hereby represented by Mrs Fanny HIM, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 10 August 2015, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has declared and requested the undersigned notary to record the following:

- I. - That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II.- That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:
 1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),
 2. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg as liquidator (the "Liquidator");
 3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company; and
 4. Miscellaneous.
- III. The Sole Shareholder passes the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., prenamed, as liquidator (the “Liquidator”).

Third resolution:

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the “Law”).

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, soussigné.

Se réunit

l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de la Société à responsabilité limitée " JER Victor Hugo S.à r.l." (la “Société”), ayant son siège social au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 115.443, constituée suivant acte notarié en date du 15 février 2006, publié au Mémorial C numéro 1194 du 20 juin 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu le 12 juillet 2006, publié au Mémorial C numéro 1738 du 18 septembre 2006.

A comparu

JER Europe Fund III Holdings S.à r.l., une Société à Responsabilité Limitée avec siège social au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.656 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Fanny HIM, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 10 août 2015, ladite procuration, après signature ne variatur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur (le “Liquidateur”);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., précité, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Associé Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Associé Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation à l'Associé Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. HIM, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 août 2015. Relation: EAC/2015/19230. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015142862/113.

(150155505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

KG Participações S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 183.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2015.

Référence de publication: 2015142883/10.

(150155890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Immobilière CPE Bertrange/Mamer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 17.756.

Extrait du procès-verbal des résolutions écrites de l'associé unique de la société en date du 28 juillet 2014

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société, Paul WURTH S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 32, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 4.446 (ci-après l'«Associé Unique») que:

«L'Associé Unique, constatant que les mandats des quatre membres du conseil d'administration de la Société sont arrivés à échéance et que Monsieur Germain SCHULLER, pour des raisons d'âge, ne présente plus sa candidature pour un renouvellement de son mandat:

décide de renouveler les mandats des trois autres administrateurs de la Société:

- Monsieur Benoit GREINER, demeurant professionnellement au 32, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, pour une période prenant fin le jour de l'assemblée générale annuelle se tenant en 2020;

- Monsieur Georges RASSEL, demeurant professionnellement au 32, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg pour une période prenant fin le jour de l'assemblée générale annuelle se tenant en 2020;

- Monsieur Frank WAGENER, demeurant professionnellement au 32, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg pour une période prenant fin le jour de l'assemblée générale annuelle se tenant en 2020

et décide de nommer administrateur de la Société:

- Madame Gabrielle WEILER, demeurant professionnellement au 32, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, pour une période prenant fin le jour de l'assemblée générale annuelle se tenant en 2020.»

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015143480/26.

(150156193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Herald Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 189.738.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique d'Herald Properties S.à r.l. prises le 28 Juillet 2015

L'unique Associé d'Herald Properties S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Rachel Hafedh, née le 22 Mars 1976 à Ayante (France), avec adresse professionnelle au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 31 Juillet 2015

- de nommer Robert McCorduck, née le 09 Janvier 1972 à Galway (Irlande) avec adresse professionnelle au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 31 Juillet 2015

- Pour rappel, le siège social de la société Property and Finance corporation S.à r.l. à été transféré au 4-6 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg en date du 1^{er} Septembre 2014.

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

Property and Finance Corporation S.à r.l.

Robert McCorduck

Katarzyna Ciesielska

Luxembourg, le 20 Août 2015.

Référence de publication: 2015143446/21.

(150156237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Hannover Leasing Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 170.827.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2014 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2014 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 20. August 2015.

Für Hannover Leasing Investment S.A.

Ein Beauftragter

Référence de publication: 2015143444/13.

(150156585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Grellmann Fire Protection S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9521 Wiltz, 16, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 142.401.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Norbert MAES

Gérant

Référence de publication: 2015143440/11.

(150156558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Grignan Management S.à r.l. & CO S.C.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-9806 Hosingen, 1, Haaptstroos.

R.C.S. Luxembourg B 36.665.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grignan Management S.à r.l.

Associé commandité

Référence de publication: 2015143441/12.

(150156277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Grassinger Heideck S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 150.960.

Gesellschafterbeschluss der Firma Grassinger Heideck S.C.A.

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten wir am 03.08.2015 zu einer Gesellschafterversammlung zusammen und beschließen folgendes:

1.

Herr Andreas Matschi, geboren am 11.02.1969 in München, Bergsiedlung 23b, D-83059 Kolbermoor, wird mit sofortiger Wirkung als Verwaltungsratsmitglied abberufen.

2.

Herr Andreas Matschi, geboren am 11.02.1969 in München, Bergsiedlung 23b, D-83059 Kolbermoor, wird mit sofortiger Wirkung zum neuen Rechnungskommissar (Prüfungsbeauftragter der Geschäftsbuchführung, Conseil de surveillance, Amtsausführung: Comissaire) ernannt.

Die Ernennung gilt bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2018 stattfinden wird.

3.

Herr Keith Fischer, Bustellstraße 10, D-80638 München, wird mit sofortiger Wirkung als Rechnungskommissar (Prüfungsbeauftragter der Geschäftsbuchführung, Conseil de surveillance, Amtsausführung: Comissaire) abberufen.

Grevenmacher, den 03. August 2015.

Maria Grassinger / Dr. Robert Grassinger

Gesellschafterin / Gesellschafter

Référence de publication: 2015143430/24.

(150156459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Innova Edutainment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 187.466.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of the month of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Mrs. Deborah BUFFONE, employee, residing professionally in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, acting as the representative of the board of directors of “Innova Edutainment S.A.”, a public limited company (“société anonyme”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 187466, (the “Company”),

pursuant to a power given by resolutions of the board of directors taken in its meeting dated July 20, 2015 (the “Resolutions”), a copy of the minutes of the said meeting, signed “ne varietur” by the appearing person and the officiating notary, shall remain attached to the present deed with which they shall be formalised.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of the officiating notary, on May 21, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2053 of August 5, 2014,

and the articles of association (the “Articles”) have been amended pursuant to a deed of the officiating notary, on February 20, 2015, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 944 of April 8, 2015.

2) Pursuant to article 5 of the Articles, the authorised capital of the Company is set at sixty-four thousand eight hundred Euros (64,800.- EUR), represented by two hundred and forty thousand (240,000) shares with a nominal value of twenty-seven Cents (0.27 EUR) each.

The board of directors or, as the case may be, the sole director, is authorized during a period of five (5) years, subject to extension decided by the general meeting of shareholders (or the sole shareholder, as the case may be) adopted in the manner required for amendment to these Articles, to:

(i) increase in one or several times the subscribed share capital of the Company within the limits of the authorized share capital and to issue the number of shares as the board of directors, or as the case may be, the sole director, may determine;

(ii) waive or limit the shareholders' preferential subscription rights; and

(iii) record by way of notarial deed each and any issuance of shares and to amend article 5 of these Articles and the register of shareholders of the Company accordingly.

3) On July 20, 2015, the board of directors of the Company has decided to increase the share capital by a total amount of four thousand five hundred Euros and nine Cents (4,500.09 EUR) in order to raise it from its current amount of forty thousand five hundred Euros (40,500.- EUR) to forty-five thousand Euros and nine Cents (45,000.09 EUR), by the creation and issue of sixteen thousand six hundred sixty-seven (16,667) new shares with a nominal value of twenty-seven Cents (0.27 EUR) each, issued with a global share premium of seven million two hundred forty-four thousand nine hundred fifty-three Euros and twenty Cents (7,244,953.20 EUR) and benefiting of the same rights and advantages as the existing shares (the “Newly Issued Shares”).

4) The Newly Issued Shares have been subscribed for by the subscriber (the “Subscriber”) set forth in the Resolutions. The Newly Issued Shares have been fully paid up, together with the share premium, by the Subscriber by a contribution in cash, proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

5) As a consequence of such increase of share capital, the first paragraph of article 5 of the Articles is amended and reads henceforth as follows:

“The subscribed corporate capital is fixed at forty-five thousand Euros and nine Cents (45,000.09 EUR), represented by one hundred sixty-six thousand six hundred sixty-seven (166,667) with a nominal value of twenty-seven Cents (0.27 EUR) each.”

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately four thousand and forty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said appearing person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

Madame Deborah BUFFONE, employée, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen,

agissant en qualité de représentante du conseil d'administration de “Innova Edutainment S.A.”, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 187466, (la “Société”),

en vertu d'un pouvoir conféré par des résolutions du conseil d'administration prise en sa réunion du 20 juillet 2015 (les “Résolutions”), une copie dudit procès-verbal de cette réunion, après avoir été signé “ne varietur” par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

La personne comparante, agissant comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de constater les déclarations suivantes:

1) La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 21 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2053 du 5 août 2014,

et dont les statuts (les “Statuts”) ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 20 février 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 944 du 8 avril 2015.

2) Selon l’article 5 des Statuts, le capital social autorisé de la Société est fixé à soixante-quatre mille huit cents Euros (64.800,-EUR), représenté par deux cent quarante mille (240.000) deux cent quarante mille actions ayant une valeur nominale de vingt-sept Cents (0,27 EUR) chacune.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique, est autorisé pendant une durée de cinq (5) ans, sous réserve de toute extension décidée par l'assemblée générale des actionnaires (ou l'associé unique, le cas échéant) statuant comme en matière de modification des Statuts, à:

(i) augmenter en une ou en plusieurs fois le capital social souscrit de la Société dans les limites du capital social autorisé et à émettre le nombre d'actions que le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique, pourra déterminer;

(ii) renoncer ou à limiter les droits de souscription préférentiels des actionnaires; et

(iii) à consigner par la voie d'un acte notarié toutes et chacune des émissions d'actions et à la modification subséquente de l'article 5 de ces Statuts et du registre des actionnaires de la Société.

3) Le 20 juillet 2015, le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de quatre mille cinq cent Euros et neuf Cents (4.500,09 EUR) afin de le porter de son montant actuel de quarante mille cinq cents Euros (40.500,- EUR) à quarante-cinq mille Euros et neuf Cents (45.000,09 EUR) par la création de seize mille six cent soixante-sept (16.667) actions nouvelles avec une valeur nominale de vingt-sept Cents (0,27 EUR), émises avec une prime d'émission globale de sept millions deux cent quarante-quatre mille neuf cent cinquante-trois Euros et vingt Cents (7.244.953,20 EUR) et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, (les “Actions Nouvellement Emises”).

4) Les Actions Nouvellement Emises ont été souscrites pour le souscripteur énoncés dans les Résolutions. Les Actions Nouvellement Emises ont été libérées intégralement, ensemble avec la prime d'émission, par le souscripteur prêté moyennant 5 un apport en numéraire, preuve en a été donnée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

5) En conséquence de ladite augmentation de capital, le premier alinéa de l’article 5 des Statuts est modifié et se lit dorénavant comme suit:

“Le capital social souscrit de la Société est fixé à à quarante-cinq mille Euros et neuf Cents (45.000,09 EUR), représenté par cent soixante-six mille six cent soixante-sept (166.667) actions avec une valeur nominale de vingt-sept Cents (0,27 EUR) chacune.”

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de quatre mille vingt euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la personne comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. BUFFONE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 04 août 2015. 2LAC/2015/17858. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Référence de publication: 2015143466/122.

(150156316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

ICS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 196.746.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015143467/14.

(150156343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Koepfchen Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange, 9, Berreggaass.

R.C.S. Luxembourg B 185.241.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015143513/14.

(150156858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Knight Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 189.746.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique de Knight Properties S.à r.l. prises le 28 Juillet 2015

L'unique Associé de Knight Properties S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Rachel Hafedh, née le 22 Mars 1976 à Hayange (France), avec adresse professionnelle au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 31 Juillet 2015
- de nommer Robert McCorduck, née le 09 Janvier 1972 à Galway (Irlande) avec adresse professionnelle au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 31 Juillet 2015
- Pour rappel, le siège social de la société Property and Finance corporation S.à r.l. a été transféré au 4-6 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg en date du 1^{er} Septembre 2014.

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

Property and Finance Corporation S.à r.l.

Robert McCorduck

Katarzyna Ciesielska

Luxembourg, le 20 Août 2015.

Référence de publication: 2015143512/21.

(150156236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

JFM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z.I. Rohlach.

R.C.S. Luxembourg B 166.782.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG & MALDENER S.A R.L.

EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE

L-6783 GREVENMACHER - 31, OP DER HECKMILL

Signature

Référence de publication: 2015143506/13.

(150156691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Ithacalux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 41.528,11.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 197.469.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of the month of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1. Ithacalux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having a share capital of USD 44,296.-, whose registered office is at 488, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 196262,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, with professional address in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the “Proxy-holder”), by virtue of a proxy given on July 27, 2015,

2. ITHACA GP Ltd, a limited Guernsey company, having its registered address at PO Box 503, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 6DJ,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, pre-named, by virtue of a proxy given on July 27, 2015;

The said proxies, initialled “ne varietur” by the Proxy-holder of the appearing parties and the Notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are currently the shareholders (the “Shareholders”) of Ithacalux 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having a share capital of USD 41,527.50, whose registered office is at 488, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 197469 (the “Company”), incorporated pursuant to a deed of the officiating Notary, dated 29 May 2015, whose articles of incorporation (the “Articles”) are not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Memorial C”) and have been amended pursuant to a deed of the officiating notary dated 17 July 2015 which have not yet been published in the Memorial C.

Such appearing person, acting in his above stated capacity, has required the officiating notary to draw up as follows:

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase the share capital of the Company by an amount of sixty one cent US Dollars (USD 0.61) so as to bring it from its amount of forty-one thousand five hundred twenty-seven US Dollars and fifty cents (USD 41,527.50) to forty-one thousand five hundred twenty-eight US Dollars and eleven cents (USD 41,528.11) by the creation and issue of a total number of sixty-one (61) new class A shares (the “New Shares”), together with a share premium in an amount of one billion two hundred fifty-one million two hundred fifty-one thousand three hundred twenty-six US Dollars and sixty-three cents (USD 1,251,251,326.63), paid up by a contribution in cash and in kind.

Subscription and payment of the New Shares.

2. Amendment of article 5 of the Articles of the Company to reflect the capital increase.

3. Creation of classes of managers and subsequent amendments of articles 10, 11, 12 and 14 of the articles of the Company.

4. Miscellaneous.

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of sixty one cent US Dollars (USD 0.61) so as to bring it from its amount of forty-one thousand five hundred twenty-seven US Dollars and fifty cents (USD 41,527.50) to forty-one thousand five hundred twenty-eight US Dollars and eleven cents (USD 41,528.11) by the creation and issue of a total number of sixty-one (61) new class A shares (the “New Shares”), together with a share premium in an amount of one billion two hundred fifty-one million two hundred fifty-one thousand three hundred twenty-six US Dollars and sixty-three cents (USD 1,251,251,326.63), each New Share having the rights and obligations as set out in the Articles and with a nominal value of one US Dollars cent (USD 0.01), paid up by a contribution in cash and in kind.

Subscription and payment

The New Shares have been subscribed as follows:

- ITHACALUX S.à r.l., aforementioned, declares to subscribe for the New Shares and related share premium, by contribution in cash and in kind as follows:

- an amount of two hundred seventy-three thousand seven hundred fifty US Dollars (USD 273,750.-) by contribution in cash. The blocking certificate has been shown to the undersigned notary.

- an amount of one billion two hundred fifty million nine hundred seventy-seven thousand five hundred seventy-seven US Dollars and twenty-four cents (USD 1,250,977,577.24) (the “Contribution”) by contribution in kind. A valuation report from the management of the Company dated 27 July 2015 certifying the valuation of the Contribution as of 27 July 2015, such amount corresponding to at least the nominal value of the New Share and related share premium has been given to the notary.

The aggregate amount of the capital increase of one billion two hundred fifty-one million two hundred fifty-one thousand three hundred twenty-seven US Dollars and twenty-four cents (USD 1,251,251,327.24) is allocated as follows: sixty one cent US Dollars (USD 0.61) to the share capital of the Company and one billion two hundred fifty-one million two hundred fifty-one thousand three hundred twenty-six US Dollars and sixty-three cents (USD 1,251,251,326.63) to the share premium account of the Company.

Second resolution

As a consequence, the Shareholders resolve to amend article 5 of the articles of the Company that shall now read as follows:

“ **Art. 5.** The Company's share capital is set at forty four thousand five hundred twenty-eight US Dollars and eleven cents (USD 41,528.11) represented by two million five hundred thirty-three thousand two hundred thirty-eight (2,533,238) class A shares (the “Class A Shares”) and one million six hundred nineteen thousand five hundred seventy-three (1,619,573) class B shares (the “Class B Shares”) with a par value of one US Dollars cent (USD 0.01) each. The Class A Shares and the Class B Shares are referred together as the “Shares”.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meeting.”

Third resolution

The Shareholders resolve to create class A Managers and class B Managers and to further amend the following articles 10, 11, 12 and 14 of the articles of the Company, which shall now read as follows:

“ **Art. 10.** The Company shall be managed by a board of Managers composed of four (4) members at least, who need not be Shareholders of the Company, proposed for appointment by the holder of the Class A Shares, (i) two of whom shall be the “Class A Managers” and (ii) two of whom shall be the “Class B Managers” (together referred to as the “Managers”).

The Managers shall be elected upon such nominations by a resolution of the Shareholders for an unlimited duration. A Manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the Shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a Manager because of death, retirement or otherwise, such vacancy shall be filled by the Shareholders of the Company.”

“ **Art. 11.** The Board of Managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the partners.

The Board of Managers shall meet upon call by the chairman or two Managers at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of partners and the board of Managers, but in his absence the Managers or the Board of Managers may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all Managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each Manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the Managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of Managers.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another Manager as his proxy. One Manager can represent more than one of his/her co-Managers.

The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers, including, for the avoidance of doubt, at least the Class A Managers and the Class B Managers, are present or represented at a meeting of the Board of Managers. Decision shall be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

In the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a Manager, officer or employee in the other contracting party), such Manager shall make known to the board of Managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such Manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of partners.

Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.”

“ **Art. 12.** The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or by two (2) Managers, including one Class A Manager and one Class B Manager.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two (2) Managers, including one Class A Manager and one Class B Manager”.

“ **Art. 14.** The Company will be bound by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the Board of Managers.”.

Further to the above, the Shareholders resolve to reclassify the existing members of the board of Managers of the Company into class A Managers and class B Managers as follows:

- Jean-Christophe GLADEK, as class A manager;
- Erik LEVY, as class A manager;
- Cédric PEDONI, as class B manager;
- Séverine MICHEL, as class B manager.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately seven thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

ONT COMPARU:

Ithacalux S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant un capital social de 44.296,- USD, dont le siège social est au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 196262,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerk de notaire, avec adresse professionnelle à in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le “Mandataire”), en vertu d'une procuration donnée le 27 juillet 2015;

ITHACA GP Ltd, a une société immatriculée sous les lois de Guernesey, ayant son siège social au PO Box 503, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 6DJ,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, pré-qualifié, en vertu d'une procuration donnée le 27 juillet 2015;

Les procurations signées “ne varietur” par le Mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les entités susmentionnées sont les associés (les “Associés”) de Ithacalux 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant un capital social de 41.527,50,- USD, dont le siège social est au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197469 (la “Société”), constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 29 mai 2015, dont les statuts (les “Statuts”) ne sont pas été encore publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le “Mémorial C”) et ont été modifiés suite à un acte du notaire instrumentant, en date du 17 juillet 2015 lequel n'a pas encore été publié dans le Mémorial C.

La personne comparante, agissant en sa capacité susmentionnée, a requis le notaire instrumentant d'établir ce qui suit:

L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante et un centimes de Dollars Américains (0,61 USD) de façon à le porter de son montant actuel de quarante-et-un mille cinq cent vingt-sept Dollars Américains et cinquante centimes (41.527,50 USD) à quarante-et-un mille cinq cent vingt-huit Dollars Américains et onze centimes (41.528,11 USD) par la création et l'émission de soixante et une (61) nouvelles parts sociales de catégorie A (les "Nouvelles Parts Sociales"), avec une prime d'émission d'un montant de un milliard deux cent cinquante-et-un millions deux cent cinquante-et-un mille trois cent vingt-six Dollars Américains et soixante-trois centimes (1.251.251.326,63 USD) chaque Nouvelle Part Sociale ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts et ayant une valeur nominale de un centime de Dollar Américain (0,01 USD), libérées par un apport en numéraire et en nature.

Souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales.

2. Modification de l'article 5 des Statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital.

3. Création de catégories de Gérants A et B, et modifications subséquentes des articles 10, 11, 12 et 14 des statuts de la Société.

4. Divers.

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante et un centimes de Dollars Américains (0,61 USD) de façon à le porter de son montant actuel de quarante-et-un mille cinq cent vingt-sept Dollars Américains et cinquante centimes (41.527,50 USD) à quarante-et-un mille cinq cent vingt-huit Dollars Américains et onze centimes (41.528,11 USD) par la création et l'émission de soixante et une (61) nouvelles parts sociales de catégorie A (les "Nouvelles Parts Sociales"), avec une prime d'émission d'un montant de un milliard deux cent cinquante-et-un millions deux cent cinquante-et-un mille trois cent vingt-six Dollars Américains et soixante-trois centimes (1.251.251.326,63 USD) chaque Nouvelle Part Sociale ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts et ayant une valeur nominale de un centime de Dollar Américain (0,01 USD), libérées par un apport en numéraire et en nature.

Souscription et paiement

ITHACALUX S.à r.l., susmentionnée, déclare souscrire à toutes les Nouvelles Parts Sociales et prime d'émission attachée par un apport en numéraire et en nature comme suit:

- un montant de deux cent soixante-treize mille sept cent cinquante Dollars Américains (273.750,- USD) par un apport en numéraire. Le certificat de blocage de ce montant a été donné au notaire.

- un montant de un milliard deux cent cinquante millions neuf cent soixante-dix-sept mille cinq cent soixante-dix-sept Dollars Américains et vingt-quatre centimes (1.250.977.577,24 USD) (l'"Apport") par un apport en nature. Un rapport d'évaluation de la gérance de la Société en date du 27 juillet 2015 certifiant la valeur de l'Apport en date du 27 juillet 2015, ce montant correspondant au moins à la valeur nominale et à la prime d'émission, a été donné au notaire.

Le montant total de l'augmentation de capital d'un montant de un milliard deux cent cinquante-et-un millions deux cent cinquante-et-un mille trois cent vingt-sept Dollars Américains et vingt-quatre centimes (1.251.251.327,24 USD) a été alloué comme suit: un montant de soixante et un centimes de Dollars Américains (0,61 USD) au capital social de la Société et un montant de un milliard deux cent cinquante-et-un millions deux cent cinquante-et-un mille trois cent vingt-six Dollars Américains et soixante-trois centimes (1.251.251.326,63 USD) au compte de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence, les Associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui sera dorénavant lu comme suit:

“ **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à quarante-et-un mille cinq cent vingt-huit Dollars Américains et onze centimes (41.528,11 USD) représenté par deux millions cinq cent trente-trois mille deux cent trente-huit (2.533.238) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A") et un million six cent dix-neuf mille cinq cent soixante-treize (1.619.573) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B") avec une valeur pair d'un centime de Dollars Américains (0,01 USD) chacune. Les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B sont référencées ensemble comme les "Parts Sociales".

Chaque Part Social donne droit à un vote lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.”

Troisième résolution

Les Associés décident de créer des catégories de Gérants A et B, et de modifier de façon subséquentes les articles 10, 11, 12 et 14 des statuts de la Société, comme suit:

“ **Art. 10.** La société est gérée par un conseil de gérance composé de quatre (4) membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement Associés de la Société, proposés pour nomination par les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A (i) dont deux seront dénommés les "Gérants de Catégorie A" et (ii) deux seront dénommés les "Gérants de Catégorie B" (désignés ensemble, les "Gérants").

Les Gérants sont élus suite à leur nomination par une résolution des Associés pour une durée illimitée. Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé de temps à autre par une décision des Associés.

En cas de vacance d'un poste d'un Gérant pour cause de décès, retraite ou toute autre cause, ce poste vacant sera comblé par les Associés de la Société”.

“ **Art. 11.** Le Conseil de Gérance peut nommer un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président. Il pourra alors être désigné un secrétaire, Gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des Conseils de Gérance et des associés.

Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par le Président ou par deux Gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président est tenu de présider toutes les réunions d'associés et tous les Conseils de Gérance, cependant en son absence les associés ou les membres du Conseil de Gérance pourront nommer un président pro-tempore par vote à la majorité des voix présentes à cette réunion ou à ce conseil.

Un avis écrit portant sur toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque Gérant donné par écrit en original, téléfax ou e-mail.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du Conseil de Gérance au cours desquelles l'ensemble des Gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil de Gérance.

Tout Gérant peut se faire représenter aux Conseils de Gérance en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre Gérant comme son mandataire. Un Gérant peut représenter un ou plusieurs de ses co-Gérants.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des Gérants, y compris, afin d'éviter tout doute, au moins les Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Au cas où un Gérant de la Société aurait un intérêt personnel opposé dans une quelconque affaire de la Société (autre qu'un intérêt opposé survenu en sa qualité de Gérant, préposé ou employé d'une autre partie en cause) ce Gérant devra informer le Conseil de Gérance d'un tel intérêt personnel et opposé et il ne pourra délibérer ni prendre part au vote sur cette affaire. Un rapport devra, par ailleurs, être fait au sujet de l'intérêt personnel et opposé de ce Gérant à la prochaine assemblée des associés.

Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et communiquer entre elles. Une réunion peut ainsi ne se tenir qu'au moyen d'une conférence téléphonique. La participation par ce moyen à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

Le Conseil de Gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un facsimile, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise.”

“ **Art. 12.** Les procès-verbaux des Conseils de Gérance seront signés par le Président et, en son absence, par le président pro tempore qui aurait assumé la présidence d'une telle réunion, ou par deux (2) Gérants, y compris un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou par deux (2) Gérants, y compris un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.”

“ **Art. 14.** La Société sera engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B ainsi que par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le Conseil de Gérance”.

En conséquence, les Associés décident de reclasser les membres actuels du conseil de gérance de la Société en gérants de catégorie A et gérants de catégorie B comme suit:

- Jean-Christophe GLADEK, en tant que gérant de catégorie A;
- Erik LEVY, en tant que gérant de catégorie A;
- Cédric PEDONI, en tant que gérant de catégorie B;
- Séverine MICHEL, en tant que gérant de catégorie B.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 30 juillet 2015. 2LAC/2015/17379. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 août 2015.

Référence de publication: 2015142844/290.

(150156159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

LBREP III Ateni S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015142912/10.

(150156026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

LBREP III Bogtodorska S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015142913/10.

(150155847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Luxembourg Investment Company 42 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 195.059.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé par voie de résolutions écrites, adoptées le 20 août 2015, de nommer Monsieur John Sutherland, résidant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet au 20 août et 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Luxembourg Investment Company 42 S.à r.l.

Référence de publication: 2015142907/14.

(150155951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.
